

Défaut de plan dans un commentaire d'arrêt

Par **moumout**, le **06/01/2012** à **01:32**

bonjour à tous et à toutes,
je viens de passer mon partiel de droit civil. Le sujet était le commentaire d'arrêt. Le problème c'est que je n'ai pas présenté sous forme de plan c'est à dire que j'ai fait une intro et deux paragraphes différents mais sans titre ni de sous titre. [smile17] je me suis rendu compte de mon erreur seulement à 20 min de la fin et je n'avais plus le temps de reprendre. Pouvez vous me dire comment est sanctionné le fait de ne pas avoir un plan avec les titres et sous titres ??
merci d'avance

Par **Yn**, le **06/01/2012** à **10:16**

Salut,

Personnellement, à Rennes, c'est très fortement sanctionné sachant que les TD de civil du S1 comportent une partie méthodo importante et qu'un commentaire rédigé est demandé chaque semaine.

Quand tu parles d'intro, tu parles de fiche d'arrêt ?

Par **alex83**, le **06/01/2012** à **12:53**

Bonjour,

Comment ça a pu vous échapper ? Vous ne l'aviez pas vu en TD ?

Par **marianne76**, le **21/01/2012** à **15:55**

Bonjour,

Personnellement, je ne mets pas la moyenne à un commentaire qui n'a pas de plan. En même temps tout au long du semestre on insiste bien sur cette exigence, je sanctionne donc aussi, le fait de ne pas respecter la méthodologie.

Par **Catwoman**, le **22/01/2012** à **17:56**

Ça te sera fortement sanctionner :O